



Série – Budgétisation en mode programme

Boussole – Méthode d'allocation des ressources budgétaires

Outil 2 – Exemples de critères au Québec et au Sénégal



Outil 2

Exemples de critères utilisés dans les commissions scolaires du Québec ainsi qu'à l'Éducation Nationale du Sénégal

L'**encadré 1** suivant présente les **critères** utilisés au Québec pour les établissements scolaires des niveaux élémentaire et secondaire général.

Encadré 1 : Exemples de critères d'allocation des ressources aux établissements scolaires des niveaux élémentaire et secondaire général au Québec

- **Le nombre d'élèves (équivalent temps plein, pondéré ou non)**
Le nombre d'élèves est utilisé comme base de répartition dans une grande majorité d'allocations.
- **Le profil de l'élève (régulier, à risque, francisation)**
Le profil de l'élève est utilisé comme base de répartition principalement dans les allocations qui concernent les services complémentaires.
- **Les classes spécialisées en adaptation scolaire**
Les classes spécialisées sont utilisées comme base de répartition pour les services de psychologie, d'orthopédagogie et pour les allocations liées aux services complémentaires.
- **Le nombre de plans d'intervention**
Le nombre de plans d'intervention est utilisé comme base de répartition de l'allocation liée à la suppléance des enseignants et à la mise en place des plans d'intervention.
- **La clientèle défavorisée (indice de défavorisation)**
La clientèle défavorisée est utilisée comme base de répartition pour les services de psychologie, d'orthopédagogie et pour l'allocation d'*Aide individualisée*.
- **Le nombre de groupes**
Le nombre de groupes est utilisé comme base de répartition pour la mesure *Partir du bon pied*.



- **Ordre, cycle ou degré d'enseignement**
 Certaines allocations du ministère sont associées à un cycle ou un degré d'enseignement comme : *Partir du bon pied* ou *Accroche-toi au secondaire*.
- **Le rendement des élèves**
 Le rendement des élèves est l'un des critères utilisés comme base de répartition pour les services d'orthopédagogie.
- **L'offre de service;**
 Des allocations particulières sont attribuées en fonction de l'offre de service aux écoles secondaires ainsi qu'au programme de PEI (Le Programme d'éducation) de niveau primaire.
- **La superficie des établissements**
 La superficie des établissements et l'usage sont utilisés comme bases de répartition dans les allocations liées à l'entretien ménager et à l'entretien des bâtisses.
- **Les dépenses réelles**
 Le coût des dépenses réelles régulières est utilisé comme base de répartition notamment dans l'allocation pour la téléphonie. Chaque année le montant est ajusté en fonction des coûts des contrats et du nombre d'appareils utilisés par l'unité administrative dans le respect des paramètres établis.

Au Sénégal, un programme pilote a également été effectué au ministère de l'Éducation Nationale. L'**encadré 2** présente les critères utilisés pour différents regroupements dont notamment les écoles élémentaires (EE), les collèges d'enseignement moyen (CEM), les lycées, les blocs scientifique et technique (BST), les centres académiques de l'orientation scolaire et professionnelle (CAOSP), les centres régionaux de formation de personnels de l'éducation (CRFPE).

Encadré 2 : Critères d'allocation des ressources aux établissements/structures du ministère de l'Éducation Nationale du Sénégal

		STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT					
		ÉCOLES	CEM	LYCÉES	BST	CAOSP	CRFPE
Allocations générales							
1	Allocation pour les frais fixes de l'établissement	x	x	x	x	x	x
2	Allocation élèves/apprenants externes	x	x	x	x ¹	x	x
3	Allocation enseignants	x	x	x	x		x
4	Allocation inspecteurs/ psychologues/ personnel médical ²					x	

¹ Attention il faut prendre les effectifs élèves des BST.

² Une allocation pour personnel médical sera calculée pour l'année budgétaire 2016.



		STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT					
		ÉCOLES	CEM	LYCÉES	BST	CAOSP	CRFPE
5	Allocation relative aux classes pédagogiques	x	x	x	x		
6	Allocation élèves classes complexes	x					
7	Allocation pour les personnes ayant des besoins spéciaux	x	x	x			
Allocation à des établissements ciblés							
8	Allocation cantine	x	x	x			
9	Allocation pour les zones déshéritées	x	x	x			
Déplacements et transport							
10	Allocation de visites aux établissements, sorties professionnelles et rencontres de gestion / coordination					x	x
11	Allocation pour la livraison des manuels scolaires	x					
Allocation pour les établissements à caractère spécial							
12	Allocation pour les frais fixes supplémentaires pour établissements à caractère spécial	x	x	x			
13	Allocation supplémentaire pour élèves en pension	x	x	x			
14	Allocation supplémentaire pour personnes ayant des besoins spéciaux	x	x	x			
<i>Voir note pour les nouvelles créations³</i>							
<i>Les ressources autogénérées par les établissements devaient également faire l'objet de l'analyse, mais elles n'ont pas pu être intégrées.</i>							

³ Les nouvelles créations ont été répertoriées et des statistiques prévisionnelles leur ont été assignées permettant ainsi de calculer toutes les allocations pertinentes à leur structure d'appartenance.



©AO
Relecteurs : GC, KK
Mai 2020

**Projet d'assistance technique en appui à la mise en œuvre
du Plan Sénégal Émergent (AT-PSE)**

Route de la Corniche Ouest
Immeuble Chrismur, 4^{ème} étage
Fann Hock-Dakar
Tél. réception : 33 88 95 762